



DOSSIER

Formateurs du 1^{er} degré : vers une refondation du métier ?

page 3 à 6

>> **SPÉCIAL**
MAÎTRES-FORMATEURS

SNUipp



SNUipp - FSU

n° 111 - Juin 2014

infos

ÉDITO

FORMATION :

redonner du sens !

Près d'un an après leur ouverture, les ESPE sont encore loin d'être en capacité d'assurer une formation de qualité pour tous les étudiants et les stagiaires. Les mobilisations qui ont eu lieu dans de nombreuses ESPE témoignent des difficultés de mise en œuvre de la réforme de la formation des enseignants. Inégalités sur le territoire, moyens alloués qui ne sont pas à la hauteur de l'ambition affichée, année de fonctionnaire stagiaire très lourde, formateurs malmenés... Autant de raisons qui ont conduit le SNUipp avec la FSU à mener des campagnes auprès des étudiants dans les ESPE, à soutenir les mobilisations et à demander l'ouverture de discussions pour faire évoluer cette réforme. D'autant que les PEMF n'ont toujours pas trouvé leur place au sein des équipes de formation dans

les ESPE. Si les discussions ministérielles qui se sont ouvertes en décembre dans le cadre des chantiers métiers ont permis de clarifier les missions des maîtres formateurs et des conseillers pédagogiques en les recentrant sur la formation initiale et l'accompagnement à l'entrée dans le métier, elles ne se sont pas concrétisées par des améliorations de leurs conditions de travail. Le SNUipp-FSU continue d'exiger un tiers-temps de décharge pour les PEMF, organisé sur trois demi-journées par semaine, afin de pouvoir à la fois suivre les étudiants et les stagiaires et intervenir en formation dans les ESPE notamment. De même il demande à ce que des moyens supplémentaires soient accordés aux conseillers pédagogiques dont les missions se sont alourdies avec la mise en place des nouveaux dispositifs M@gistère, « *plus de maîtres* » ou « *moins de trois ans* ». Avec l'ensemble des personnels il continuera de porter ces revendications pour que la formation des enseignants devienne un véritable levier de transformation de l'école pour la réussite de tous.



RÉFORME DE LA FORMATION

Comité de suivi des ESPE

Pour assurer le suivi de la réforme de la formation et la mise en place des ESPE, les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la recherche ont installé pour 3 ans un comité de suivi présidé par Daniel Filâtre, recteur de l'académie de Grenoble. Il se réunit chaque mois pour faire des analyses et des propositions sur la réforme de la formation des enseignants. Les questions liées au tronc commun et aux dispositifs d'alternance ainsi que l'adossement à la recherche y font l'objet d'une attention particulière. Composé de 28 membres : directeurs d'ESPE, universitaires, formateurs et représentants des organisations syndicales dont 3 de la FSU, ce comité doit présenter un premier rapport à l'été 2014. Le SNUipp n'a de cesse d'y réaffirmer la nécessité de créer les conditions de l'intégration des formateurs de terrain (inscrite dans les textes) au sein des équipes pluriprofessionnelles des ESPE. Il demande très régulièrement d'actionner les leviers pour y parvenir : donner plus de temps aux PEMF pour la formation (question de la décharge) et s'appuyer sur une convention type qui cadre leur intervention dans la formation initiale. Le SNUipp a également mis en discussion dans le comité la question de leur place dans l'évaluation et la validation des stagiaires. Quel rôle doivent-ils notamment jouer dans l'élaboration et la validation du mémoire ? Pour le SNUIPP les jurys doivent être mixtes et associer tous les formateurs concernés. Le mémoire ne doit pas se limiter à un rapport de stage, les questions qu'il traite doivent être liées à des problématiques de recherche et ne doivent pas être tributaires des conditions de stagiarisation.

FORMATION DES ENSEIGNANTS

La FSU met en place un observatoire

Dès le mois de décembre, la FSU a souhaité faire le point sur la réforme de la formation depuis l'ouverture des ESPE, pour à la fois alerter le ministère sur les nombreuses difficultés rencontrées par les étudiants, formateurs et autres personnels et continuer de porter des propositions alternatives. C'est pourquoi elle a mis en place un observatoire de la formation des enseignants pour recueillir des témoignages de formateurs et d'étudiants et proposer une pétition pour une formation de qualité.

Compte tenu de la diversité des situations sur le territoire (maquettes, volumes horaires, stages...) cet observatoire doit permettre d'avoir une vision globale de la formation des enseignants telle qu'elle est réellement vécue par les acteurs de terrain à partir des témoignages de toutes les académies. N'hésitez pas à signer et faire signer la pétition en ligne, ainsi qu'à témoigner vous-même comme formateur du premier degré et à inviter tous les personnels et usagers à le faire :

<http://observatoire-fde.fsu.fr/>

SOMMAIRE

- P 2 ACTUALITÉS
- P 3 - 6 DOSSIER : Formateurs du 1er degré : vers une refondation du métier ?
- P 7 MÉTIER : ESPE : quels contenus de formation ?
- P 8 EN DÉBAT : Rénovation du CAFIPEMF ; Représentation des PEMF dans les instances des ESPE ; Pondération et double prescription.

Ce journal a été réalisé par :
Isabelle Geourjon,
Aline Becker.
Mise en page : Jérôme Quéré

RYTHMES SCOLAIRES ET DÉCRET D'ASSOULPISSEMENT : trop peu et trop tard...

Le projet de décret d'assouplissement de la réforme des rythmes présenté au conseil supérieur de l'éducation (CSE) le 5 mai dernier ne change pas la logique de la réforme et continue de reléguer au second plan le temps scolaire et la prise en compte des demandes des enseignants. Les possibilités d'expérimentations sont trop réduites et le calendrier trop serré pour que les enseignants puissent faire de nouvelles propositions. Le SNUipp-FSU s'est donc prononcé contre ce décret complémentaire. Les difficultés pointées par le SNUipp-FSU dans le comité de suivi des rythmes ne sont pas réglées : transition scolaire périscolaire, occupation des locaux, charge de travail des directeurs, prise en compte spécifique de la maternelle, conditions de travail des enseignants...

Il est urgent que l'éducation nationale reprenne la main, que la semaine scolaire s'organise selon un cadrage national avec des possibilités de dérogations émanant des conseils d'écoles comme c'était le cas avant la suppression du samedi matin. C'est pour cette raison que le SNUipp-FSU continue de demander la non généralisation systématique de la réforme, la suppression de sa mise en œuvre et une réécriture totale du décret.

Les rythmes ne sont qu'un levier pour refonder l'école et la réforme des rythmes ne peut être la seule réponse à la lutte contre les difficultés et les inégalités scolaires. Elle doit être traitée avec les questions de budget, de la baisse des effectifs, de la redéfinition du temps de service enseignant, de la reconnaissance et de la revalorisation du travail enseignant et de la confiance qui leur est accordée... Le SNUipp-FSU considère que la transformation de l'école doit se faire avec les enseignants.

MAÎTRES FORMATEURS DU SNUIPP-FSU

Réunion de la commission nationale

La nouvelle commission nationale PEMF s'est réunie le 20 janvier 2014. Elle a permis de faire un premier état des lieux des missions des PEMF depuis l'ouverture des ESPE. Il confirme l'idée qu'ils participent peu à la formation initiale : leurs interventions à l'ESPE sont rares et souvent mal orchestrées, sources de grandes difficultés pour eux. Concernant les CPC, leur charge de travail s'est encore alourdie et le dispositif M@gistère y est pour beaucoup. Partout les PEMF ressentent comme du mépris le décalage entre le discours ministériel et la réalité de leur traitement sur le terrain.

La commission a recensé tous les points qui posent problème ainsi que les actions départementales, académiques ou nationales déjà mises en place ou à venir. Le SNUipp FSU portera les attentes des PEMF lors des réunions ministérielles sur la rénovation du CAFIPEMF.

SNUipp *infos*, publication nationale mensuelle du Syndicat National Unitaire des Instituteurs, professeurs des écoles et Pegg, 128 Bd Blanqui, 75013 Paris
Tél 01.40.79.50.00
email : snuipp@snuipp.fr
Imprimé par nos soins -
Prix du numéro : 0,80 €
CPPAP 0404 S 05288 ISSN 0183-0244
Directeur de publication : Jean-Pierre Clavère

FORMATEURS DU PREMIER DEGRÉ *vers une refondation du métier ?*

Le ministère n'a de cesse de répéter que « les ESPE vont redonner aux enseignants la formation nécessaire à l'exercice de leur métier » et que « dans ce cadre, les formateurs de terrain ont une place essentielle ». Dans ce contexte, les chantiers métiers avaient pour but de mettre à plat les missions des PEMF et des CPC et de rendre lisible l'activité réelle des formateurs de terrain. Le SNUipp-FSU y a porté les exigences de ces personnels que le ministère considère comme des acteurs incontournables de la formation et de l'accompagnement des jeunes dans le métier.

La montagne aurait-elle accouché d'une souris ? Si les missions ont été clarifiées, elles ont aussi été élargies. Mais les moyens organisationnels qui seraient nécessaires pour intégrer ces formateurs aux « équipes pluri catégorielles » des ESPE ne sont pas prévus, pas plus que d'institutionnaliser les liens nécessaires pour une véritable formation en alternance.

De quelle alternance parle-t-on si les étudiants et stagiaires ne peuvent faire des allers retours entre leur formation théorique et leur pratique de terrain ? Si cette articulation n'est pas assurée dans un cadre institutionnel ? Si les temps de préparation et d'analyse de pratique ne sont pas intégrés au cursus de formation ? Si les binômes de tutorat n'ont pas d'existence réelle ? Si les formateurs de terrain se voient cantonnés à des tâches de compagnonnage ?

La rédaction du rapport du comité de suivi des ESPE est en cours. Ce rapport doit proposer au ministère des préconisations concernant la formation des enseignants et un chapitre sera consacré aux formateurs.

Un projet d'écriture de la circulaire précisant les modalités d'accueil, d'affectation et de formation des stagiaires pour la rentrée prochaine a été proposé par le ministère aux organisations syndicales.

Le SNUipp intervient sur ces deux écrits décisifs pour faire entendre son point de vue.

Car si les chantiers métiers ont permis de clarifier les missions des formateurs de terrain en les recentrant autour de la formation initiale pour les PEMF et de la formation des débutants et du suivi des équipes pour les conseillers pédagogiques, ils n'ont pas permis de faire évoluer les moyens qui permettraient de les assumer pleinement. Ces avancées resteront des déclarations de bonnes intentions si on ne permet pas aux formateurs de terrain d'assurer toutes leurs missions dans de bonnes conditions. Le leur permettre c'est prendre en compte leurs besoins de temps et les indemniser à hauteur de leur niveau de responsabilité, de disponibilité et de compétences !



Pour la formation, on ne doit pas se priver.



CHANTIERS MÉTIERS, GT3 : *formateurs des premier et second degrés : PEMF et PFA*

Avant l'ouverture de ces chantiers en novembre, les attentes des PEMF concernaient la clarification de leurs missions avec un repositionnement en formation initiale dans les ESPE, la revalorisation de leur fonction et la nécessité d'une décharge de service suffisante pour couvrir toutes leurs missions.

Missions :

Le SNUipp-FSU a réaffirmé que la formation initiale devait constituer le cœur de l'activité des PEMF. Il est aussi intervenu pour que soient mentionnées leur appartenance aux équipes pluri-professionnelles des formateurs ESPE et la possibilité de leur intervention dans les travaux de recherche. Il a alerté sur la multiplication des missions, le manque de coordination entre rectorat et ESPE et sur la lourdeur de la charge que constituerait leur participation au programme M@gistère dans le cadre contraint de leur décharge actuelle. Les « *professeurs formateurs académiques* » (PFA) sont une nouvelle catégorie de formateurs qui sera créée pour le second degré à la rentrée 2014. Ils feront l'objet d'une circulaire commune avec les PEMF du 1^{er} degré précisant leurs missions.

Le SNUipp a été entendu pour la formation initiale...

Les PEMF et les PFA interviendront prioritairement en formation initiale. Leur appartenance aux équipes pluri-catégorielles d'ESPE a été réaffirmée et le suivi des professeurs stagiaires sera assuré par un binôme de tutorat (PEMF / Professeur d'ESPE). Ils seront aussi amenés à accompagner les M2 dans leur travail de recherche dans le cadre du mémoire professionnel et à participer à des dispositifs de recherche-action initiés par les ESPE. Une mission supplémentaire leur est désormais confiée : les PEMF auront un rôle dans la coordination des accueils sur le terrain (MAT, PEMF, CPC, PESPE).

...Mais pas pour la formation continue

où les missions s'accumulent puisqu'on y ajoute la e-formation (avec les Conseillers Pédagogiques). Les PEMF « *pourront* » en effet être associés à la mise en place de M@gistère.

Rémunération

La revalorisation des PEMF n'était pas à l'ordre du jour ! Le SNUipp-FSU a cependant demandé que le régime indemnitaire des PEMF ne soit plus lié à l'exercice de certaines missions mais à leur fonction et qu'il soit à minima aligné sur celui réactualisé des Conseillers Pédagogiques.

« *Le contexte budgétaire ne permet pas* » au ministère « *de prévoir cette augmentation* ». L'indemnité de tutorat (n°200650) reste attachée au tutorat des PES et non à l'ensemble des missions qu'exercent les PEMF, ce qui précarise la fonction. Elle sera de plus redéfinie pour uniformiser le système d'indemnisation du tutorat : autour de 1000 euros par an, que le tutorat soit effectué par un PEMF (929 euros auparavant), un PFA (2000 euros auparavant) ou par un MAT (300 euros auparavant).

Décharge de service :

Le SNUipp-FSU a dénoncé le fait que cette question n'apparaissait même pas dans les chantiers métiers. Il a rappelé qu'il est impossible d'aborder la question des missions sans faire mention du temps dégagé pour les assurer.

Le ministère a refusé d'étudier le retour à la situation d'avant 2008 avec 3 demi-journées sur 9 de décharge. Les 2 heures d'information et de documentation personnelles resteront dans les 108 heures et se traduiront par la seule dispense d'APC : 36 heures annuelles.

C'est ce que dénonçait le courrier du SNUipp-FSU au ministre (voir page 6), auquel celui-ci répondait dans le cadre du groupe de travail du 28 mars par la redéfinition des modalités de décharge des PEMF sur une journée hebdomadaire plus une demi-journée toutes les 4 semaines et par une revalorisation de l'indemnité de tutorat (de 929 à 1250 euros annuels). Cette première réponse aux exigences portées par le SNUipp notamment pour que la réforme des rythmes n'aboutisse pas à une réduction du temps de décharge ne règle pas pour autant la situation des PEMF. Avec un temps de décharge insuffisant et l'absence d'un cadrage national pour les intégrer dans les équipes pluri-professionnelles des ESPE, rien ne garantit leur participation à la Formation Initiale. Une situation qui ne leur permettra pas d'exercer toutes leurs missions de formation, d'accompagnement et de nécessaire documentation personnelle.



CHANTIERS MÉTIERS, GT4 : Conseillers Pédagogiques (CP)

Les groupes de travail CP de l'automne ont permis d'aboutir à des modifications significatives, au regard des premières propositions écrites par le ministère. CPC et CPD seront gérés sous la seule appellation CP (conseiller pédagogique) mais leur positionnement perdure (circonscription ou IA).

Missions :

Le SNUipp-FSU a mis en avant l'alourdissement de la charge de travail des CPC et un glissement vers des tâches de plus en plus administratives. Il a porté l'exigence d'un recentrage de leurs missions sur les actions pédagogiques et de la prise en compte de la charge supplémentaire que représente la mise en place des réformes en cours. Elles ont donc été recentrées, étendues, hiérarchisées :

- ➔ Accompagnement des équipes à la demande des enseignants ou de l'institution, accompagnement dans la mise en place des nouveaux dispositifs, mise en œuvre de projets et de partenariats.
- ➔ Formations initiale et continue : participation à la formation des stagiaires, accompagnement des tuteurs en lien avec les PEMF et les professeurs des ESPE, développement de la e-formation, élaboration et mise en œuvre du plan de FC en lien avec les PEMF.

Le SNUipp est intervenu pour que soit ajoutée la participation à la formation « au sein des ESPE ».

Modalités d'affectation :

Le SNUipp-FSU a revendiqué le maintien d'une liste d'aptitude et s'est opposé à la proposition de nomination des CP sur des postes à profil. Il a porté la notion de « profilage de postes » afin que tous les candidats soient clairement informés des conditions de travail et des engagements liés au poste et que les IEN n'aient pas le pouvoir de « choisir » leur CP selon des critères non objectifs. Le ministère a refusé d'entendre : l'affectation se fera dans le cadre d'un poste spécifique, après consultation des instances compétentes.

Temps de travail :

Le SNUipp-FSU a fait noter que la semaine ne devait pas dépasser 5 jours (cas des circonscriptions où des classes auraient lieu le mercredi et d'autres le samedi). Il a fait disparaître la référence explicite aux 1607 heures annuelles initialement proposée. Cependant, en plaçant les obligations de service des CP dans le cadre général de la fonction publique, le ministère feint d'ignorer que les Conseillers Pédagogiques sont concernés par les dispositions particulières du corps des PE : 36 semaines. C'est pourquoi le SNUipp-FSU continue de demander que cette référence à 36 semaines soit notifiée pour les CP qui sont des PE.

Enfin, le ministère a voulu entériner les dispositions qui font que des CPC travaillent souvent avant la rentrée et après la sortie des classes. Le SNUipp a demandé que la possibilité de travailler une semaine avant, et une semaine après soient inscrites, à condition que cela se fasse sur la base du volontariat et que les CP puissent récupérer ces heures ou qu'elles soient rémunérées. A suivre...



Rémunération et perspectives de carrière :

La rémunération accessoire des CPC se faisait jusqu'ici par NBI : 27 points soit 1500 euros annuels, celle des CPD par indemnité de fonction : 2429 euros annuels.

Le SNUipp-FSU a demandé une revalorisation conséquente de la fonction : refus dès le premier groupe. Dans ce contexte, le SNUipp a demandé à minima un alignement des CPC sur celui des CPD. C'est le choix ministériel qui a été fait, mais par indemnisation. Le SNUipp porte la demande d'une rémunération accessoire par NBI qui puisse compter pour la retraite, le ministère n'a tranché que sur le montant de l'indemnisation : 2500 euros annuels au total pour tous les Conseillers Pédagogiques. Les fonctions de CP permettront l'accès au GRAF prévu dans le corps des PE.

Pour le SNUipp-FSU, l'accès à ce grade qui ne sera alloué qu'à un nombre réduit de personnels ne peut être considéré comme une revalorisation. Les CP bénéficieront également d'un point supplémentaire dans le barème d'accès à la hors-classe.

SUITE DES CHANTIERS ...

Si le chantier formateurs a permis de faire recentrer les missions des PEMF autour de la FI, il a ajouté des missions (e-formation...) et n'a pas permis de répondre à la nécessité de temps pour les assurer toutes. Il n'a pas non plus apporté de réponse satisfaisante concernant leur régime indemnitaire, pas plus que pour les CPC.

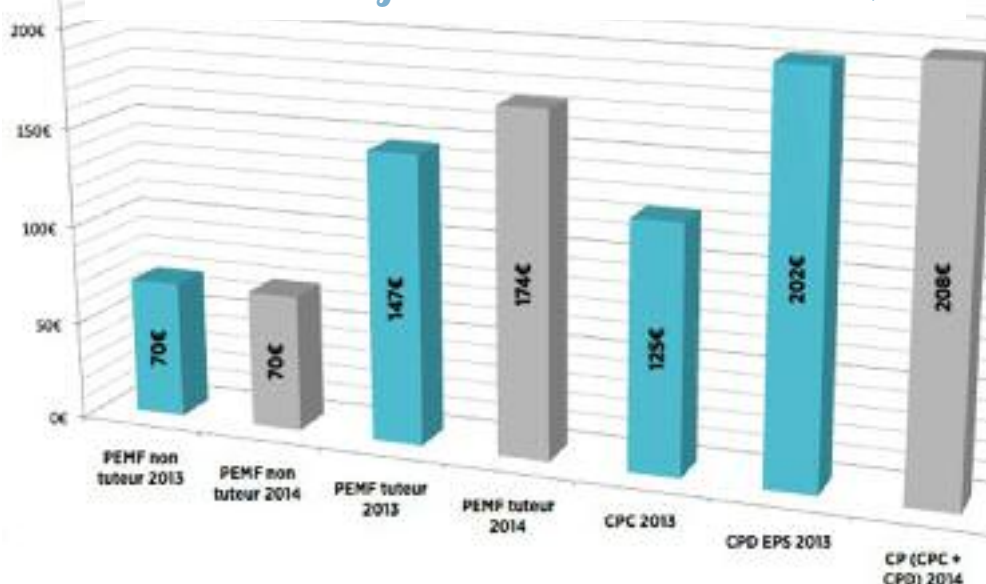
Rémunération :

Pour les PEMF comme pour les CP, on est loin d'une revalorisation qui puisse avoir une incidence sur l'attractivité de ces fonctions compte tenu du niveau de responsabilité et de disponibilité qu'elles impliquent. Pour les DEA, c'est le statu quo : ils ne bénéficieront d'aucune revalorisation concernant leur fonction spécifique.

L'an prochain, un PEMF tuteur sera toujours moins rémunéré qu'un chargé d'école (direction une classe).

C'est un doublement des indemnités de fonction qui serait nécessaire pour rattraper les dégradations de rémunération accumulées pour tous les formateurs du premier degré depuis une dizaine d'années !

Evolution des régimes indemnitaires PEMF, CP



LE SNUIPP-FSU CONTINUE D'AGIR !

Conseillers pédagogiques

N'ayant pas obtenu de réponse satisfaisante concernant le temps de travail de référence des Conseillers Pédagogiques, le SNUipp défend toujours leur inscription dans le dispositif spécifique des PE fixé à 36 semaines. Il soutient les actions locales et nationales qui ont été initiées sur tout le territoire (pétitions, inscriptions massives sur liste d'aptitude...). Il continue d'intervenir pour améliorer les conditions d'indemnisation de leurs déplacements. Avec l'ANCP, il s'est associé en février à d'autres organisations syndicales (SNPI-FSU, Sgen-CFDT, Se-Unsa, Sien-Unsa) pour demander dans un texte commun la poursuite des discussions du groupe de travail CP (GT4) pour obtenir une réelle revalorisation de la fonction.

http://50.snuipp.fr/IMG/pdf/declaration_commune_cp_2014.pdf

PEMF

Les propositions du 28 mars dernier (réunion chantiers métiers PE, GT5), soit deux demi-journées de décharge de classe plus un mercredi sur 4 et une indemnité de tutorat passant de 929 à 1250 euros par an sont des premières réponses qui ne sont ni à la hauteur des prescriptions ministérielles prévues par la loi de refondation, ni à la hauteur de l'investissement des PEMF. Le SNUipp ne peut s'en satisfaire, il continue donc d'interpeller le ministère.

Extraits de la lettre du SNUipp FSU envoyée à Vincent Peillon, consultable sur le site national :

...Face à cette situation inacceptable... nous considérons que le volume de décharge devrait être globalement l'équivalent d'un vrai tiers temps organisé sur trois demi-journées dans la semaine pour que les PEMF puissent assurer les visites de terrain des stagiaires et les interventions à l'ESPE

comme le réaffirment les fiches métiers rappelant leurs missions. Acteurs incontournables de la formation initiale pour laquelle ils s'investissent sans compter, les PEMF méritent reconnaissance et considération. Or, aujourd'hui, ils n'ont pas les moyens d'exercer leur métier dans toutes ses dimensions...

...Pour cela nous demandons l'ouverture de discussions afin maintenant de reconnaître et de cadrer de manière réglementaire les missions, le temps de décharge et le régime indemnitaire des PEMF. Sur ce dernier point, une harmonisation est indispensable pour permettre à tous les maîtres formateurs en fonction de bénéficier des indemnités dans leur intégralité que ce soient celles de suivi et de tutorat ou l'ISAE... »

ESPE

Quels contenus de formation ?

Maquettes de masters :

La création des ESPE à la rentrée 2013 a constitué un des affichages forts de la réforme de la formation initiale initiée par V. Peillon. Elle s'est accompagnée de la rédaction de nouvelles maquettes de master MEEF. L'absence d'un cadrage national fort conduit à des inégalités importantes de volumes et de contenus de formation sur le territoire ainsi qu'à des incertitudes sur les programmes et les critères d'évaluation des concours. Des baisses de volumes horaires de formation pouvant aller jusqu'à 15% ont été observées, liées à la situation financière critique de certaines universités.

Inégalités :

L'écart de volume de formation pour l'année de M1 du master MEEF 1^{er} degré atteint 172 heures entre l'ESPE fournissant le plus d'heures de cours et celle en fournissant le moins, soit plus de 30 % du volume de formation moyen (ESPE de Limoges : 636h, ESPE de Lille : 464h). Certaines ESPE ne prévoient pas de formation en langue. D'autres réduisent à la portion congrue les disciplines que l'étudiant ne présentera pas aux épreuves du concours de recrutement. Le temps de formation réservé à la connaissance du système éducatif présente des écarts pouvant aller jusqu'à 45h : ESPE d'Orléans-Tours 57h, Toulouse 12h. Les éléments de psychologie de l'enfant, de sociologie, de philosophie de l'éducation sont aussi l'objet de disparités importantes : 84h à Limoges, 20h à Nice. Ces écarts importants, alliés aux volumes réduits de formation, démontrent que la qualité de la formation initiale est loin d'être garantie sur l'ensemble du territoire.

Perspectives pour la formation :

Le manque de lisibilité de certains parcours, la suppression d'aides spécifiques aux étudiants ou la charge de travail que représente la validation d'un master, avec la préparation d'un concours et un mi-temps en classe trop important, ne sont pas des conditions favorables pour les étudiants engagés dans ces formations, au moment où l'attractivité des métiers d'enseignants doit être relancée. Pour ces raisons, la FSU et le SNUipp ont demandé au ministre l'ouverture de discussions permettant de déboucher sur un cadrage national de la formation et une carte nationale des formations, conditions indispensables pour garantir l'égalité sur tout le territoire et répondre aux besoins des étudiants, stagiaires et formateurs. Parallèlement, une première réponse leur a été apportée avec notamment les promesses d'une réflexion qui

sera prochainement engagée pour rendre plus cohérents et complémentaires les périodes de stages et les contenus théoriques. Le ministère, prenant en compte les remarques du SNUipp, a organisé une réunion de cadrage sur les sujets du CRPE avec les présidents des jurys des 30 académies.

« Vision commune des équipes pluri catégorielles, confiance réciproque des acteurs de la formation, cohérence d'ensemble de la formation, discours commun par articulation ESPE / écoles, sujets de recherche co-construits » sont des leviers que le comité de suivi des ESPE préconise d'actionner pour une alternance réussie... Tout est à co-construire entre les étudiants, les formateurs de l'université et ceux du terrain !

Place de la recherche dans les ESPE :

Si les ESPE ont peu ou prou hérité des structures de recherche existantes dans les IUFM dont elles sont issues, ces dernières demeurent souvent virtuelles et peu effectives. Elles dépendent souvent des équipes de recherche des universités ou plus largement des Communautés d'Universités et d'Établissements (CUE, qui regroupent les universités d'un même territoire) auxquelles les ESPE sont rattachées.

Les thématiques de la recherche se déclinent généralement sur trois volets : didactiques disciplinaires, exercice du métier, éducatif au sens large (sociologie, psychologie, sciences de la cognition), incluant la thématique transversale du numérique.

Si la recherche est réputée présente dans les nouvelles maquettes de masters elle s'est de toute façon amenuisée et sa réalité comme sa qualité sont fluctuantes. Avec un M2 à mi-temps en responsabilité de classe, la place de la recherche est loin d'être garantie dans la formation des enseignants !

Perspectives pour la recherche ?

Tous les grands champs scientifiques disposent d'une structure nationale de recherche (SINRA, INRIA, INSERM), sauf celui de l'éducation et de la formation. La fermeture de l'Institut national de recherche pédagogique (INRP) pour créer l'Institut français de l'Éducation (IFÉ-ENS de Lyon) n'a rien changé. Si l'on veut que l'IFE assure pleinement un rôle pour garantir une place réelle de la recherche dans les masters MEEF, il faut lui permettre de devenir une structure nationale de recherche publique en éducation et formation, pourquoi pas dans le giron du CNRS.

IL FAUT
VOIR
GRAND
POUR LES
ENFANTS



RÉNOVATION DU CAFIPEMF

Dans les chantiers métiers, le ministère s'est engagé à mieux reconnaître et à valoriser la fonction de MF en rénovant le CAFIPEMF qui permettra de recruter les formateurs de terrain des premier et second degrés (PEMF, CP, PFA).

Les questions de la nature de ce diplôme : certification, diplôme universitaire, master, comme les questions des équivalences, VAE... et des contenus de formation et d'évaluation restent posées. Celle des modalités d'intégration des anciens certifiés dans la nouvelle certification aussi. Un groupe de travail ministériel devrait se réunir pour formuler des propositions. Lors du comité de suivi des ESPE du 9 avril, la DGRH a annoncé une simplification du CAFIPEMF qui serait bientôt soumise aux syndicats. Le SNUipp continuera de porter la revendication d'une formation au CAFIPEMF

permettant une véritable revalorisation de la fonction de formateur et débouchant sur une certification universitaire qualifiante.

Pour le SNUipp-FSU, une préparation au CAFIPEMF, formation de formateurs, doit être organisée sur le temps de service et comporter des contenus de recherche universitaire. La mise en œuvre d'une formation de formateurs dans l'ESPE, associée à des dispositifs de VAE, doit leur permettre d'obtenir un master professionnel validant leurs compétences et leur qualification.



REPRÉSENTATION DES PEMF DANS LES INSTANCES DES ESPE

Les élections aux CE des ESPE, partout réalisées dans l'urgence et pourtant pour 5 ans, ont mis en évidence les ambiguïtés de la place des PEMF au sein des ESPE.

Reconnus comme acteurs à part entière de la formation initiale dans les textes de cadrage des ESPE, leur représentation au sein des instances décisionnaires a été fortement compromise par l'exigence d'assurer 48h de présence pour être électeurs et éligibles. En effet, le ministère interpellé par le SNUipp à ce sujet avant les élections, considérait qu'il n'y avait aucun obstacle à ce que les PEMF soient électeurs et éligibles au CE de l'ESPE, dans le collège D des « *personnels relevant du MEN qui participent aux activités de l'ESPE pour au moins 48 heures de leur service* ». Il renvoyait ensuite aux recteurs la responsabilité de « *veiller tout particulièrement à la participation des enseignants de l'enseignement scolaire aux équipes et aux instances de l'école* » (Conseil d'Ecole et Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique).

Mais la réalité sur le terrain est tout autre : le suivi du nombre croissant de PES dans les classes a conduit les PEMF à assurer la plus grande part de leur service hors ESPE... et les a ainsi empêchés d'être représentés au sein de l'ESPE. L'absence de cadrage national définissant les conditions d'intervention des PEMF dans l'ESPE, non seulement les éloigne de cette mission mais les écarte également des processus d'élaboration de la formation initiale dans l'ESPE.

PONDÉRATION ET DOUBLE PRESCRIPTION

La singularité du rôle des PEMF repose sur le fait qu'ils interviennent pour une part de leurs missions dans le premier degré et pour l'autre dans l'enseignement supérieur.

Alors que les PEMF étaient placés sous la responsabilité du directeur de l'IUFM pour leurs missions de formation avant 2008, la réforme de la « *masterisation* » les a placés sous l'autorité exclusive des DASEN. Le retour de la formation en ESPE, contrairement aux demandes du SNUipp, n'a pourtant pas conduit à un retour à la situation antérieure. Les PEMF dépendent maintenant exclusivement du rectorat et des DASEN et sont mis à disposition de l'ESPE pour assurer leurs missions en formation initiale selon les termes de conventions signées entre le rectorat et l'université. La situation est d'autant plus complexe que les IA mettent à disposition des universités des volumes variables d'heures de PEMF pour des interventions de type professionnel en master.

L'expérience de cette année a mis en évidence toutes les difficultés que cette situation engendre : la double prescription à laquelle sont soumis les PEMF les a souvent conduits à devoir jongler entre les ordres de missions ou refuser certaines actions en formation initiale parce qu'ils étaient occupés par ailleurs dans les circonscriptions. La charge de travail en ESPE a été majoritairement sous-évaluée : alors qu'on leur demande parfois d'assurer des cours magistraux en amphithéâtre, très lourds en termes de préparation, les heures des PEMF sont comptabilisées comme s'ils intervenaient en classe.

Le SNUipp-FSU demande une pondération des heures alignée sur celle de l'enseignement supérieur : les heures travaillées en ESPE doivent être affectées d'un coefficient (de 2,5 à 4) qui reflète la réalité du travail à l'université : une formation pour adultes..

